



Arrêté municipal n°2024-126-DPP

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

OBJET : Randonnée « Gourm'hand »
Place du Castel et rue du Fresne
Stationnement et circulation, le jeudi 4 avril 2024

Le Maire d'Aire-sur-la-Lys,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212à L.2213

VU le Code de la Route,

VU le livre VI du Code Pénal et les textes spéciaux

VU la demande présentée le **21 mars 2024** par **Madame BOUTON Christelle, organisation de la randonnée « gourm'hand » du 4 avril 2024.**

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la sécurité publique et de favoriser la circulation.

***** ARRETE *****

Article 1. - Le stationnement sera interdit du mercredi 3 avril 2024 22h00 au jeudi 4 avril 2024 12h00 sur :

Les emplacements se trouvant devant l'établissement « Les copains d'abord » et celles devant le N°2

Par mesure de sécurité : La circulation sera interdite le jeudi 4 avril 2024 de 8h00 à 12h00 :

Rue du Fresnes

Une déviation sera mise en place par l'organisateur.

Article 2. - Les prescriptions au présent arrêté seront rappelées aux usagers par la pose de barrières installées par Madame BOUTON Christelle, 24 heures avant.

Article 4.- Les contrevenants éventuels seront verbalisés conformément aux lois et règlement en vigueur. Lesdits véhicules pourront être déplacés ou mis en fourrière à la charge de leur propriétaire, à la diligence des services de police ou de gendarmerie.

Article 5. - Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera, publié sous forme électronique sur le site internet de la Ville et notifié à Madame BOUTON Christelle, organisatrice de la randonnée « gourm'hand » du 4 avril 2024.

Fait à Aire-sur-la-Lys, le 27/03/2024
Pour extrait conforme,

Jean-Claude DISSAUX,

Maire d'Aire-sur-la-Lys

